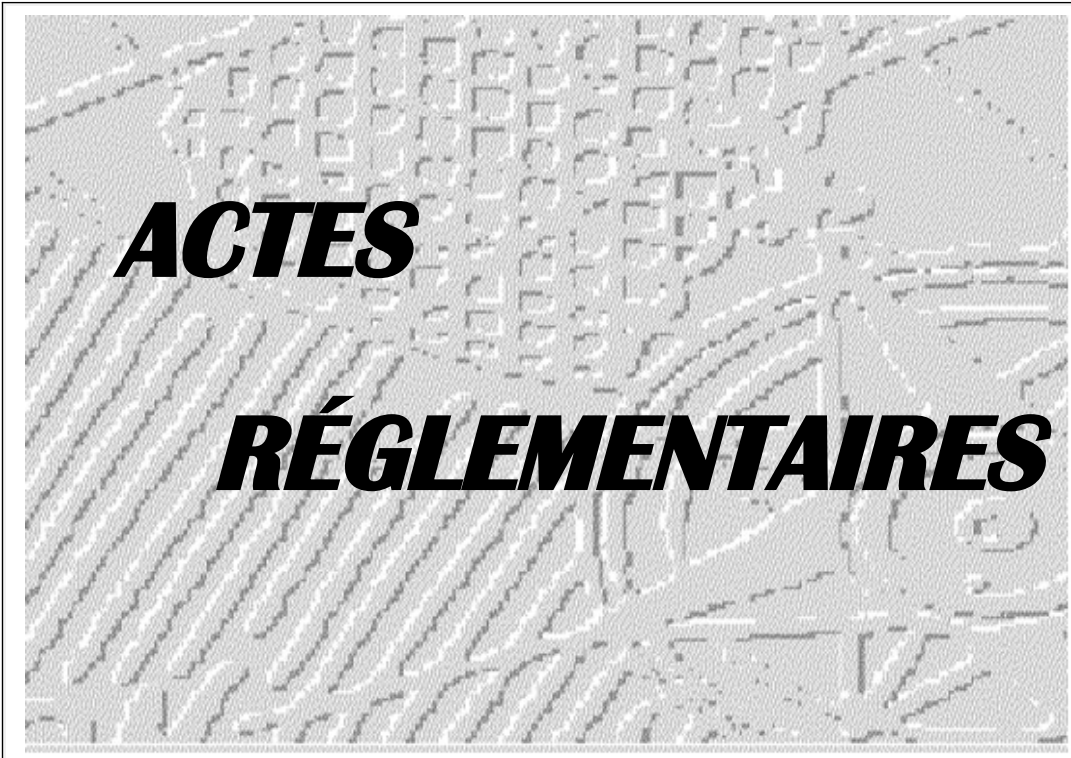


**J
U
I
L
L
E
T

2
0
2
5**



ACTES
RÉGLEMENTAIRES

Madame Huguette BELLO, Présidente du Conseil Régional

Mis en ligne sur le site internet du Conseil Régional le 01 juillet 2025

www.regionreunion.com

Sommaire des arrêtés

1 – ARRÊTÉ DAJCP N° 25003693.....
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE À MADAME CÉLINE SITOUZE, 8ÈME VICE-
PRÉSIDENTE

1 – ARRÊTÉ DAJCP N° 25003694.....
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE À MONSIEUR AXEL VIENNE, CONSEILLER RÉGIONAL

ARRÊTÉ DAJCP N° 25003693

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

**A Madame Céline SITOUBE
8ème VICE PRÉSIDENTE**

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL RÉGIONAL

- VU* Le code général des collectivités territoriales ;
- VU* La délibération de l'Assemblée Plénière n° 20210005 du 02 juillet 2021 relative à l'élection de la Présidente du Conseil Régional ;
- VU* La délibération de l'Assemblée Plénière n° 20210007 du 02 juillet 2021 relative aux délégations de compétences à la Présidente du Conseil Régional ;
- VU* La délibération de l'Assemblée Plénière n° 2024-0012 du 28 mars 2024 relative à l'ajustement des délégations du Conseil Régional à la Commission Permanente ;
- VU* La délibération de l'Assemblée Plénière n° 2024-0013 du 28 mars 2024 relative à l'ajustement des délégations de compétences du Conseil Régional à la Présidente du Conseil Régional ;
- Considérant* que Madame la Présidente sera absente lors de la signature de la convention cadre du Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) 2024-2027.

ARRETE :

- Article 1 :** Sous la surveillance et la responsabilité de la Présidente et en l'absence de cette dernière, il est accordé une délégation de signature à Madame Céline SITOUBE, pour et exclusivement signer :
- la convention cadre du Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) 2024-2027.
- Article 2 :** La Présidente du Conseil Régional est chargée de l'exécution du présent arrêté qui, après transmission au représentant de l'État, sera mis en ligne sur le site internet de la Région Réunion www.regionreunion.com.

Saint-Denis, le

01 JUIL. 2025

La Présidente du Conseil Régional

Notifié le :

Madame Céline SITOUBE
8ème Vice Présidente



Hugnette BELLO

ARRÊTÉ DAJCP N° ~~25.00.36.94~~

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

A Monsieur Axel VIENNE
Conseiller régional

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL RÉGIONAL

- VU* Le code général des collectivités territoriales ;
- VU* La délibération de l'Assemblée Plénière n° 20210005 du 02 juillet 2021 relative à l'élection de la Présidente du Conseil Régional ;
- VU* La délibération de l'Assemblée Plénière n° 20210007 du 02 juillet 2021 relative aux délégations de compétences à la Présidente du Conseil Régional ;
- VU* La délibération de l'Assemblée Plénière n° 2024-0012 du 28 mars 2024 relative à l'ajustement des délégations du Conseil Régional à la Commission Permanente ;
- VU* La délibération de l'Assemblée Plénière n° 2024-0013 du 28 mars 2024 relative à l'ajustement des délégations de compétences du Conseil Régional à la Présidente du Conseil Régional ;
- Considérant* que Madame la Présidente sera absente lors de la signature de la Charte des bonnes pratiques dans le secteur du transport.

ARRÊTÉ :

Article 1 : Sous la surveillance et la responsabilité de la Présidente et en l'absence de cette dernière, il est accordé une délégation de signature à Monsieur Axel VIENNE, pour et exclusivement signer :

- la Charte des bonnes pratiques dans le secteur du transport .

Article 2 : La Présidente du Conseil Régional est chargée de l'exécution du présent arrêté qui, après transmission au représentant de l'État, sera mis en ligne sur le site internet de la Région Réunion www.regionreunion.com.

Saint-Denis, le 01 JUIL. 2025

La Présidente du Conseil Régional

Notifié le :

Monsieur Axel VIENNE
Conseiller Régional



Hugnette BELLO